

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

45ème Rallye Régional P.E.A de Haute Saône
Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 73.621
du 03/08/2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.)

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Pour obtenir son permis d'organisation, l'ASA organisatrice doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE (à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organisation FFSA est délivré par la Ligue).

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le permis d'organisation de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Luronne
Nom du Rallye :	45 ^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône
Date :	24 & 25 Octobre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France Rallyes 2027 - Coefficient 2 Challenges Ligue du Sport Automobile BFC 2026 Challenges ASA LURONNE 2026 Challenges STPI-SOREVI et VED 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	73 du 03/08/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	621 du 03/08/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHAMAGNE Alexandre
Téléphone :	06 32 79 61 61
Mail :	alexchamagne.asaluronne@gmail.com

Comité d'Organisation	
Président :	CHAMAGNE Alexandre
Membres :	Le comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1, Rue Général Leclerc – 70000 Navenne
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Mairie – 70270 Melisey
Lieu, date, horaire :	Samedi 24 Octobre 2026 de 14h00 à 21h00 Dimanche 25 Octobre 2026 de 5h30 à 21h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1, Rue Général Leclerc – 70000 Navenne
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 24 Août 2026
Ouverture des engagements	Lundi 24 Août 2026
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 18 Octobre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 18 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 Samedi 24 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00 Lieu : A définir par additif
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 18 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 Samedi 24 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 De 15h00 à 19h30 Garage Pierrat – 70270 Melisey
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 De 15h30 à 20h00 Garage Pierrat – 70270 Melisey
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 A 15h00 Champ de Foire – 70270 Melisey
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 à 19h00 Mairie – 70270 Melisey
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 à 21h00 Panneau d’Affichage Mairie & Parc Fermé – 70270 Melisey

Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux Vérifications Administratives le 24 Octobre 2026
Départ 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 à 08h00 (1ère VHC) Champ de Foire – 70270 Melisey
Arrivée du rallye (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 à 17h58 (1ère VHC) Champ de Foire – 70270 Melisey
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 Lieu : Garage Pierrat – 70270 Melisey
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 à 20h00 Mairie – 70270 Melisey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN - 122813
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Elisabeth LOUIS - 1287 Gérard FINQUEL - 1913
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	A définir par additif
Directeur de Course PC	Thierry COURANT - 16140
Directeur de Course Adjoint PC	Hubert BENOIT - 3617
Directeur de Course Adjoint PC (VHC / VHRS)	Daniel BLANQUIN - 1941
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	(ES 1) Maryse DOREY - 3123 (ES 2) Pascal FAIVRE - 18024
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	(ES.1 Départ) Martial PEUGEOT - 44386 (ES.1 Adjoint) Jacky LEPEULE - 13663 (ES.2 Départ) Olivier DEVAUX - 1751 (ES.2 Adjoint) Jean Christophe OUDIN - 236865
Commissaire Technique responsable (VHC/VHRS)	Serge BULLIER - 19678
Commissaire Technique responsable MODERNE	Michel PETETIN - 217737
Commissaires Techniques adjoints	Jean Louis REVERCHON - 6835 Denis DERCHE - 33547 Jean François GERARD - 136207 Arnaud CATELIN - 353737 Yohan TRUSCH - 239338
Médecin chef et Départ ES 2	Eliane BRETL - 348380
Médecins	(Départ ES 1) Julie CHENUT - 348377

Chargés des relations avec les concurrents	Monique FRANCE - 29181 Sabine JEDREK (stagiaire) - 317059
Chargé des relations avec la presse	Alexandre CHAMAGNE - 157520
Chronométrateurs	(Départ ES 1) Nathalie THIERY - 342012 Typhanie ADAM - 313947 (Arrivée ES 1) Jean LUC GERARD - 217246 Baptiste EPENOT - 330836 (Départ ES 2) Sylvie FAIVRE - 11039 (Arrivée ES.2) Jean Marie TSCHOFFEN - 196872 Martial MILLET - 12596
Classement	David GUIBLAIN - 134494 Michèle GUIBLAIN - 163636
Speaker	Stéphane GRILLOT - 188726
Voiture Tricolore	Marc BRODUT - 111034 Didier MAROTEL - 196152
Voiture Autorité	François BRESSON - 47951
Voiture Info / Sono	Stéphane GRILLOT - 188726
Voiture Balai	Fabrice GREGET - 149465

1.2P. ELIGIBILITE

Le 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône compte pour la Coupe de France des Rallyes 2027 - Coefficient 2, les challenges de la Ligue du Sport Automobile BFC 2026, les Challenges STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 Octobre 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- | | |
|---|-------|
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs : | 335 € |
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : | 315 € |
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : | 290 € |
| ▪ Sans la publicité facultative des organisateurs : | 670 € |

Dont 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail (cf.voir plan) dans le Road-Book, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation des propriétaires.

Aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône représente un parcours de **150,3 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 : COL DES CHEVRERES de 7,3 kms**
ES - 2 / 4 / 6 : LES POTETS de 6,0 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : Dimanche 18 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00
Samedi 24 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) est à retirer soit le dimanche 18 Octobre, soit le samedi 24 Octobre 2026 dès 9h00 : lieu à définir par additif.

6.3. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH		320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES :	Plus de 15 partants	280€	220€	150€	100€	60€
	De 12 à 15 partants	280€	180€	120€	70€	
	De 8 à 11 partants	280€	160€	90€		
	De 5 à 7 partants	260€	120€			
	De 1 à 4 partants	220€	(140€ si moins de 3 partants)			
EQUIPAGE 100% FEMININ :		200€				
	Si moins de 3 partantes :	100€				

Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 25 Octobre 2026 à la Mairie de Melisey environ 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET
ET SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASA LURONNE**

45^{ème} Rallye régional de la Haute-Saone MELISEY, TERNUAY, MIELIN, BELFAHY, FRESSE

Dimanche 25 Octobre 2026 - 1^{ère} ETAPE SECTION 1 / 2 / 3 .

ITINÉRAIRE		KM ES	KM Partiel	KM Total	TEMPS min	TEMPS H : min	HEURE Trico	HEURE AUTORITE	HEURE PROMO C	HEURE PROMO B	HEURE PROMO A	HEURE Info Sono	HEURE 000B	HEURE 000A	HEURE 00A	HEURE 0 VHC	HEURE 1 ère VHC	HEURE 10ème VHC	HEURE Org A VHRS	HEURE Voiture 0	HEURE 1 ère Moderne	HEURE 120 ème Moderne	HEURE 0 VHRS	HEURE 1 ère VHRS	HEURE 20 ème VHRS	HEURE Org B VHRS	HEURE Balai	Moyenne km/h			
ETAPE 1																															
Dimanche 25 Octobre 1 ^{ère} Section																															
H-X (h:mn)		01:00 00:55 00:50 00:45 00:40 00:35 00:25 00:20 00:15 00:10 00:00 00:09 00:11 00:16 00:26 02:25 02:30 02:33 02:52 02:53 02:54																													
CH0	MELISEY SORTIE PARC FERME Place du Champ de Foire					7:00	07:05	07:10	07:15	07:20	07:25	07:35	07:40	07:45	7:50	08:00	8:09	8:11	8:16	8:26	10:25	10:30	10:33	10:52	10:53	10:54					
CH 0A	ENTREE ASSISTANCE 1 ScierieTernuay	5,5	5,5	15	00:15	7:15	07:20	07:25	07:30	07:35	7:40	7:50	7:55	08:00	8:05	08:15	8:24	8:26	08:31	8:41	10:40	10:45	10:48	11:07	11:08	11:09	22,00				
CH 0B	SORTIE ASSISTANCE 1 Eglise Ternuay	1,5	7,0	25	00:25	7:40	07:45	07:50	07:55	08:00	8:05	8:15	8:20	08:25	8:30	08:40	8:49	8:51	08:56	9:06	11:05	11:10	11:13	11:32	11:33	11:34					
CH 1	MIELIN la Forge	8,2	15,2	15	00:15	7:55	08:00	08:05	08:10	08:15	8:20	8:30	8:35	08:40	8:45	08:55	9:04	9:06	09:11	9:21	11:20	11:25	11:28	11:47	11:48	11:49	32,80				
Neutralisation		0,3	15,5	3	00:03	7:58	08:03	08:08	08:13	08:18	8:23	8:33	8:38	08:43	8:48	08:58	9:07	9:09	09:14	9:24	11:23	11:28	11:31	11:50	11:51	11:52					
ES 1	LE COL DES CHEVRERES 1	7,3					7:58	08:03	08:08	08:13	08:18	8:23	8:33	8:38	08:43	8:48	08:58	9:07	9:09	09:14	9:24	11:23	11:28	11:31	11:50	11:51	11:52				
CH 2	FRESSE le Bas	15,5	31,0	30	00:30	8:28	08:33	08:38	08:43	08:48	8:53	9:03	9:08	09:13	9:18	09:28	9:37	9:39	09:44	9:54	11:53	11:58	12:01	12:20	12:21	12:22	31,00				
Neutralisation		0,3	31,3	3	00:03	8:31	08:36	08:41	08:46	08:51	8:56	9:06	9:11	09:16	9:21	09:31	9:40	9:42	09:47	9:57	11:56	12:01	12:04	12:23	12:24	12:25					
ES 2	LES POTETS 1	6					8:31	08:36	08:41	08:46	08:51	8:56	9:06	9:11	09:16	9:21	09:31	9:40	9:42	09:47	9:57	11:56	12:01	12:04	12:23	12:24	12:25				
CH 2A	MELISEY ENTREE REGROUPEMENT Place du Champ de Foire	19,9	51,2	35	00:35	9:06	9:11	9:16	9:21	9:26	9:31	9:41	9:46	9:51	9:56	10:06	10:15	10:17	10:22	10:32	12:31	12:36	12:39	12:58	12:59	13:00	34,11				
ETAPE 1																															
Dimanche 25 Octobre 2 ^{ème} Section																															
H-X (h:mn)		01:00 00:55 00:50 00:45 00:40 00:35 00:25 00:20 00:15 00:10 00:00 00:09 00:11 00:16 00:26 02:25 02:30 02:33 02:52 02:53 02:54																													
CH2B	MELISEY SORTIE REGROUPEMENT Place du Champ de Foire	0,0	51,2	75	01:15	10:21	10:26	10:31	10:36	10:41	10:46	10:56	11:01	11:06	11:11	11:21	11:30	11:32	11:37	11:47	13:46	13:51	13:54	14:13	14:14	14:15					
CH2C	ENTREE ASSISTANCE 2 ScierieTernuay	5,5	56,7	15	00:15	10:36	10:41	10:46	10:51	10:56	11:01	11:11	11:16	11:21	11:26	11:36	11:45	11:47	11:52	12:02	14:01	14:06	14:09	14:28	14:29	14:30	22,00				
CH 2D	SORTIE ASSISTANCE 2 Eglise Ternuay	1,5	58,2	60	01:00	11:36	11:41	11:46	11:51	11:56	12:01	12:11	12:16	12:21	12:26	12:36	12:45	12:47	12:52	13:02	15:01	15:06	15:09	15:28	15:29	15:30					
CH 3	MIELIN la Forge	8,2	66,4	15	00:15	11:51	11:56	12:01	12:06	12:11	12:16	12:26	12:31	12:36	12:41	12:51	13:00	13:02	13:07	13:17	15:16	15:21	15:24	15:43	15:44	15:45	32,80				
Neutralisation		0,3	66,7	3	00:03	11:54	11:59	12:04	12:09	12:14	12:19	12:29	12:34	12:39	12:44	12:54	13:03	13:05	13:10	13:20	15:19	15:24	15:27	15:46	15:47	15:48					
ES 3	LE COL DES CHEVRERES 2	7,3					11:54	11:59	12:04	12:09	12:14	12:19	12:29	12:34	12:39	12:44	12:54	13:03	13:05	13:10	13:20	15:19	15:24	15:27	15:46	15:47	15:48				
CH4	FRESSE le Bas	15,5	82,2	30	00:30	12:24	12:29	12:34	12:39	12:44	12:49	12:59	13:04	13:09	13:14	13:24	13:33	13:35	13:40	13:50	15:49	15:54	15:57	16:16	16:17	16:18	31,00				
Neutralisation		0,3	82,5	3	00:03	12:27	12:32	12:37	12:42	12:47	12:52	13:02	13:07	13:12	13:17	13:27	13:36	13:38	13:43	13:53	15:52	15:57	16:00	16:19	16:20	16:21					
ES 4	LES POTETS 2	6					12:27	12:32	12:37	12:42	12:47	12:52	13:02	13:07	13:12	13:17	13:27	13:36	13:38	13:43	13:53	15:52	15:57	16:00	16:19	16:20	16:21				
CH 4A	MELISEY ENTREE REGROUPEMENT Place du Champ de Foire	19,9	102,4	35	00:35	13:02	13:07	13:12	13:17	13:22	13:27	13:37	13:42	13:47	13:52	14:02	14:11	14:13	14:18	14:28	16:27	16:32	16:35	16:54	16:55	16:56	34,11				
ETAPE 1																															
Dimanche 25 Octobre 3 ^{ème} Section																															
H-X (h:mn)		01:00 00:55 00:50 00:45 00:40 00:35 00:25 00:20 00:15 00:10 00:00 00:09 00:11 00:16 00:26 02:25 02:30 02:33 02:52 02:53 02:54																													
CH4B	MELISEY SORTIE REGROUPEMENT Place du Champ de Foire	0,0	102,4	75	01:15	14:17	14:22	14:27	14:32	14:37	14:42	14:52	14:57	15:02	15:07	15:17	15:26	15:28	15:33	15:43	17:42	17:47	17:50	18:09	18:10	18:11					
CH4C	ENTREE ASSISTANCE 3 ScierieTernuay	5,5	107,9	15	00:15	14:32	14:37	14:42	14:47	14:52	14:57	15:07	15:12	15:17	15:22	15:32	15:41	15:43	15:48	15:58	17:57	18:02	18:05	18:24	18:25	18:26	22,00				
CH 4D	SORTIE ASSISTANCE 3 Eglise Ternuay	1,5	109,4	60	01:00	15:32	15:37	15:42	15:47	15:52	15:57	16:07	16:12	16:17	16:22	16:32	16:41	16:43	16:48	16:58	18:57	19:02	19:05	19:24	19:25	19:26					
CH 5	MIELIN la Forge	8,2	116,1	15	00:15	15:47	15:52	15:57	16:02	16:07	16:12	16:22	16:27	16:32	16:37	16:47	16:56	16:58	17:03	17:13	19:12	19:17	19:20	19:39	19:40	19:41	32,80				
Neutralisation		0,3	116,4	3	00:03	15:50	15:55	16:00	16:05	16:10	16:15	16:25	16:30	16:35	16:40	16:50	16:59	17:01	17:06	17:16	19:15	19:20	19:23	19:42	19:43	19:44					
ES 5	LE COL DES CHEVRERES 3	7,3					15:50	15:55	16:00	16:05	16:10	16:15	16:25	16:30	16:35	16:40	16:50	16:59	17:01	17:06	17:16	19:15	19:20	19:23	19:42	19:43	19:44				
CH6	FRESSE le Bas	15,5	131,9	30	00:30	16:20	16:25	16:30	16:35	16:40	16:45	16:55	17:00	17:05	17:10	17:20	17:29	17:31	17:36	17:46	19:45	19:50	19:53	20:12	20:13	20:14	31,00				
Neutralisation		0,3	132,2	3	00:03	16:23	16:28	16:33	16:38	16:43	16:48	16:58	17:03	17:08	17:13	17:23	17:32	17:34	17:39	17:49	19:48	19:53	19:56	20:15	20:16	20:17					
ES 6	LES POTETS 3	6					16:23	16:28	16:33	16:38	16:43	16:48	16:58	17:03	17:08	17:13	17:23	17:32	17:34	17:39	17:49	19:48	19:53	19:56	20:15	20:16	20:17				
CH 6A	MELISEY ENTREE PARC FERME Place du Champ de Foire	19,9	152,1	35	00:35	16:58	17:03	17:08	17:13	17:18	17:23	17:33	17:38	17:43	17:48	17:58	18:07	18:09	18:14	18:24	20:23	20:28	20:31	20:50	20:51	20:52	34,11				
39,9																															

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8ème RALLYE VHC PEA DE HAUTE SAONE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 73 621 (Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.)
du 03/08/26 (Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Luronne
Nom du Rallye :	8ème Rallye VHC PEA de Haute Saône
Date :	24 & 25 Octobre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Challenge ASA LURONNE 2026 Challenges VED et SOREVI / STPI 2026 Challenges Ligue Sport Automobile BFC 2026 Coupe de France des Rallyes VHC 2027
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	73 du 03/08/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	621 du 03/08/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHAMAGNE Alexandre
Téléphone :	06 32 79 61 61
Mail :	alexchamagne.asaluronne@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	CHAMAGNE Alexandre
Membres :	Le comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr

Permanence du Rallye :	Mairie – 70270 Melisey
Lieu, date, horaire :	Samedi 24 Octobre 2026 de 14h00 à 21h00 Dimanche 25 Octobre 2026 de 5h30 à 21h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 24 Août 2026
Ouverture des engagements	Lundi 24 Août 2026
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 18 Octobre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 18 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 Samedi 24 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00 Lieu : A définir par additif
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 18 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 Samedi 24 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 De 15h00 à 19h30 Garage Pierrat – 70270 Melisey
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 De 15h30 à 20h00 Garage Pierrat – 70270 Melisey
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 A 15h00 Champ de Foire – 70270 Melisey
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 à 19h00 Mairie – 70270 Melisey
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 24 Octobre 2026 à 21h00 Panneau d’Affichage Mairie & Parc Fermé – 70270 Melisey
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux Vérifications Administratives le 24 Octobre 2026
Départ 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 à 08h00 (1 ^{ère} VHC) Champ de Foire – 70270 Melisey
Arrivée du rallye (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 à 17h58 (1 ^{ère} VHC) Champ de Foire – 70270 Melisey

Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 Lieu : Garage Pierrat – 70270 Melisey
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 25 Octobre 2026 à 20h00 Mairie – 70270 Melisey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

Commissaire Technique Responsable VHC :

Serge BULLIER

Licence n°19678

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye Régional VHC PEA de Haute Saône compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2027
- les Challenges ASA LURONNE 2026
- les Challenges VED et SOREVI / STPI 2026
- les Challenges de la ligue du sport automobile BFC 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les concurrents engagés en CLASSIC se verront attribués un temps forfaitaire de 10 heures au départ de chaque rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye Régional VHC PEA de Haute Saône doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 12 Octobre 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures max (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 280 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 265 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaire en fin d'année

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupes A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2, K ainsi que les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.

Identique au 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône.

Le 45ème Rallye Régional PEA de Haute Saône représente un parcours de **150,3 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 : COL DE CHEVRERES de 7,3 kms**
ES - 2 / 4 / 6 : LES POTETS de 6,0 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : **Dimanche 18 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00**
Samedi 24 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00

6.3. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du rallye, il sera établi :

- _ un classement général toutes périodes confondues (hors CLASSIC)
- _ un classement général pour les périodes E à I
- _ un classement général pour les périodes J et K
- un classement général pour le groupe CLASSIC de Compétition (1977 à 1992)

Les voitures du groupe CLASSIC de Compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général toutes périodes confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J et K.

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors CLASSIC)

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET
ET SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASA LURONNE**

7^{ème} RALLYE REGIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) DE HAUTE SAONE

VISA

24 & 25 OCTOBRE 2026

LIGUE B.F.C.04

n° 42-621
du 03/03/26

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
LURONNE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline (règlement standard des rallyes de régularité sportive, règles spécifiques rallye historique de régularité).

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant
au 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	Luronne
Nom du Rallye :	RALLYE REGIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) PEA DE HAUTE SAONE
Date :	24 et 25 Octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	- Coupe de France des Rallyes VHRS 2027 - Challenge VHRS 2026 de la ligue Bourgogne Franche-Comté - Challenge ASA LURONNE 2026 - Challenges VED et STPI – SOREVI 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	73 du 03/08/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	621 du 03/08/2026
Comité d'Organisation	
Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional de Haute Saône	
Organisateur technique	
Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional de Haute Saône	

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 24 Août 2026
Ouverture des engagements	Lundi 24 Août 2026
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 18 Octobre 2026 à minuit
Distribution du Road-Book	Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional de Haute Saône
Reconnaisances	Dimanche 18 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 Samedi 24 Octobre 2026 : 9h00 à 12h00 & 13h00 à 16h00 Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3
Vérifications administratives	Samedi 24 Octobre 2026 De 15h00 à 19h30 Garage Pierrat – 70270 Melisey
Vérifications techniques	Samedi 24 Octobre 2026 De 15h30 à 20h00 Garage Pierrat – 70270 Melisey
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing Oral prévu 1/2h avant le départ par le DC
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional de Haute Saône

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	CONDAMIN Claude – Licence 122813
Commissaires Sportifs	Elisabeth LOUIS – Licence 1287 Gérard FINQUEL – Licence 1913
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône
Directeur de Course	BLANQUIN Daniel – Licence 1941
Commissaire Technique responsable	Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône
Classement informatique	Chronopist
Chargés des relations avec les concurrents / Publicités	Identique au 45 ^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Documents à présenter : *selon les catégories – voir règles spécifiques.*

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.3P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Licences en cours de validité ou titres de participation
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Attestation d'assurance
- Vignettes du contrôle technique

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course, 1/2h avant le départ au parc de départ. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de la moyenne choisie pour la totalité du rallye : **Haute, Intermédiaire, Basse.**

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives du weekend avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les moyennes seront communiquées aux concurrents par Chronopist.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS)

Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 185 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 170 €
- Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : 400 €
- (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.2.1P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises minimum :

- Licence nationale Concurrent Conducteur Régularité (NCCR)
- Licence nationale concurrent conducteur (NCC)
- Licence internationales routes (ICCA, ICCB, ICCCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

Titre de Participation admis :

- National Régularité TPNR(E)

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P Les voitures partiront après le Rallye moderne de support.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA. Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

Les voitures du Groupe B suivantes sont interdites :

- Audi Sport Quattro S1 Homologation N° B-264
 - Austin Rover MG Metro 6R4 Homologation N° B-277
 - Citroën BX 4TC Homologation N° B-279
 - Ford RS 200 Homologation N° B-280
 - Fuji Subaru XT 4WD Turbo Homologation N° B-275
 - Lancia Delta S4 Homologation N° B-276
 - Peugeot 205 T16 Homologation N° B-262
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
 - Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
 - **Les voitures de type Cabriolet seront interdites en moyenne haute.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

4.2P. ÉQUIPEMENTS

4-2-2P Equipement de sécurité

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. (Minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et jambes ainsi que des chaussures fermées est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4-2-3P Equipement électronique

L'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques sont autorisés. L'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, Tablette, Téléphone) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

4-2-4P Phares

L'ajout de phares additionnels est autorisé et strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture pour un total maximum de 8 points lumineux.

Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHRS.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P. Parc assistance

Identique au 45^{ème} Rallye Régional de Haute Saône.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

5.2P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône.

Le 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône représente un parcours de **150,3 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 : COL DE CHEVRERES de 7,3 kms**

ES - 2 / 4 / 6 : LES POTETS de 6,0 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le DC peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les dates et heures de reconnaissances sont identiques au 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône.

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

Voir le modèle de carnet de bord en annexe prévoyant la prise en compte du départ en 30 secondes

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

7.5P ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire et une moyenne basse.

La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes.

L'écart entre les différentes moyennes respectera les dispositions suivantes :

- Haute : x km/h
- Intermédiaire : x km/h -5km
- Basse : x km/h -10 km/h

(Écart calculé sur la base de la moyenne haute)

Aucune moyenne du tableau des moyennes établi par l'organisateur ne peut dépasser 75 km/h.

Le système de chronométrage sera réalisé par BALISES.

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant **1 kilomètre**.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

7.5.4P. Zone de régularité non effectuée

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section **suivante** ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (soit 30 minutes) additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6P. PARC FERMÉ

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas obligatoirement sous le régime de parc fermé. L'organisateur devra préciser le régime des parcs de son épreuve dans son règlement particulier.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de départ, de regroupements, de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires ni des temps idéaux de passage.

Lors de la publication des résultats, l'organisateur devra diffuser des classements détaillés, incluant le décompte des points de pénalité par ZR.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne :

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés **suivant** :

Le nombre de ZR remportées,

- ***Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR,***
- ***Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR,***
- ***etc...***

ARTICLE 10P. COUPE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Il n'y aura pas de dotation en espèces.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 25 Octobre 2026 à partir de 20h00.

Lieu identique au 45^{ème} Rallye Régional PEA de Haute Saône.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET
ET SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASA LURONNE**